Les députés auto-augmentent de 33,3 % leur indemnité d'hébergement

15/10/2019 à 18h38

La dotation d'hébergement des députés, qui permet de rembourser leurs dépenses de location à Paris, va être augmentée de 900 à 1.200 euros mensuels au 1er novembre. Le bureau de l'Assemblée, plus haute instance collégiale, a acté mercredi dernier cette hausse, "*pour tenir compte du niveau élevé des loyers parisiens*" peut-on lire dans le rapport des questeurs.

(…) Le Dauphiné